

**Résolutions Nos 4a et 4b proposées
par l'AVMTM et l'AVEPS sur les grilles-horaire
AD du 24 mai 2000 à la Orbe**

Résolution de l'AVMTM

En 1992, lors du passage de 32 à 31 périodes, les activités manuelles (TM et ACT) ont été amputées d'une période en 8-9 VSB. Des promesses avaient été faites que nous retrouverions cette période lors du retour à 32 périodes. Non seulement, la promesse n'a pas été tenue, mais la situation s'est encore aggravée lors de l'introduction des grilles-horaires EVM, malgré l'avis de toutes les conférences des maîtres, puisque les activités manuelles ont disparu totalement des grilles-horaires, dès la 8^e année.

Considérant:

- le rôle important des activités manuelles dans le développement intellectuel et moteur des enfants
- que ces branches prônent l'approche globale de la personne et une pédagogie centrée sur l'élève, plutôt que sur les seuls savoirs à enseigner (objectif EVM)
- la piètre dotation horaire des activités manuelles en VSB (1 seule période pour 7-8-9)
- l'impossibilité constatée lors de la "table ronde des activités créatrices et manuelles" organisée par le DFJ en 1999, de se partager le temps attribué aux activités artistiques et manuelles (panier d'options)

L'AD/SPV, réunie le 24 mai 2000, à Orb, exige du DFJ la révision des grilles-horaires et la réintroduction des branches artistiques et manuelles (TM-ACT) à tous les degrés de la scolarité obligatoire, en particulier en VSB.

Résolution de l'AVEPS

Considérant:

- Que les trois périodes d'éducation physique voulues par l'ordonnance concernant la loi fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et des sports sont respectées dans 87 % des classes du canton
- Que la troisième période d'éducation physique va être réintégrée à l'horaire des 8 VSB
- Que les après-midi de sport voulus par l'ordonnance concernant la loi fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et des sports sont mis sur pied dans 59 % des classes du canton. (Pas toujours à la fréquence requise il est vrai)
- La part importante que l'éducation physique peut prendre dans le processus d'orientation voulu par EVM
- La sédentarité toujours croissante de nos élèves
- L'augmentation des cas d'obésité chez les enfants et les adolescents
- L'augmentation de la violence à l'école
- Le rôle important joué par l'éducation physique dans la socialisation de l'élève

L'AD/SPV, réunie le 24 mai 2000, à Orbe, demande que dans le cadre de la révision de l'ordonnance concernant la loi fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et des sports, aucune diminution de la dotation horaire de l'éducation physique ne soit tolérée.